



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **838-840-842, avenue Bloomfield** et portant sur les objets suivants :

- Autoriser l agrandissement du bâtiment principal malgré l article 5.3 du *Règlement de zonage (1177)* de l arrondissement d Outremont;
- Autoriser un pourcentage de couverture au sol de 66.25 % au lieu de 65 % tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone RB-11, malgré l article 2.4 du *Règlement de zonage (1177)* de l arrondissement d Outremont.

2^o que le conseil d arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 mai 2014** à la salle du conseil de l arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;

4^o que dans l éventualité où le conseil décidaient d accorder ces demandes de dérogation mineure, l agrandissement du bâtiment principal et le pourcentage de couverture au sol de 66.25 % seront réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l arrondissement.

DONNÉ à à Outremont, ce 17 avril 2014.

Marie-France Paquet, Avocate
Secrétaire de l arrondissement

